

## Victoire des listes U2P « La Voix des Artisans »

Les listes « La Voix des Artisans » présentées par l'U2P et ses organisations membres représentatives de l'artisanat (CAPEB, CGAD, CNAMS, CNATP) ont remporté les élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 14 octobre 2021.

En effet, **les listes présentées par l'U2P sont majoritaires dans 9 régions sur 12 dans l'hexagone** (voir résultats ci-après).

Ce résultat démontre que les artisans ont largement partagé les priorités mises en avant par la liste U2P-La Voix des Artisans : **assurer un service de proximité à chaque artisan, répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales, développer les activités artisanales au centre des villes et des villages, simplifier les formalités administratives.**

En outre, les artisans ont affirmé par ce vote qu'ils défendent un artisanat indépendant et qu'ils refusent que leurs intérêts soient confondus avec ceux des entreprises de plus grande taille.

**Les élus de l'U2P au sein des Chambres de métiers et de l'artisanat mettront toute leur énergie et leur sens des responsabilités au service des femmes et des hommes de l'artisanat au cours des cinq années à venir.** Ils s'attacheront à respecter les engagements pris devant les électeurs (rappelés ci-après) et à poursuivre ainsi le développement de l'artisanat.

L'U2P remercie très sincèrement les chefs d'entreprise et conjoints collaborateurs de l'artisanat qui ont voté pour ses candidats, même s'il faut déplorer un taux de participation historiquement bas : autour de 11%. La complexité des modalités électorales de même que les dysfonctionnements relatifs à l'envoi du matériel électoral et au site de vote en ligne, ne sont pas étrangers à ce phénomène.

**Dominique Métayer, Président de l'U2P, ajoute :** « Cette victoire est le résultat d'une mobilisation courageuse d'un grand nombre de ressortissants de nos organisations professionnelles, femmes et hommes, qui ont l'artisanat chevillé au corps et qui ont la volonté d'aider très concrètement leurs collègues. J'y vois aussi la confirmation que l'action de l'U2P est bien perçue par les artisans et que nos engagements pour l'avenir répondent à leurs attentes. Il nous faut maintenant regarder l'horizon des élections présidentielle et législatives afin de placer l'artisanat et les entreprises de proximité au cœur des politiques publiques du prochain quinquennat. »

### RÉSULTATS PARTIELS DES LISTES « LA VOIX DES ARTISANS »

#### Régions où les listes présentées par l'U2P l'ont emporté :

Bourgogne-Franche-Comté ; Bretagne ; Grand Est ; Hauts-de-France ; Normandie ; Pays de la Loire ; Nouvelle-Aquitaine ; Occitanie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Martinique (concernant les autres départements et régions d'outre-mer, DROM, les organisations membres de l'U2P étaient réparties sur plusieurs listes).

#### Région où les résultats restent incertains :

Corse

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 21.10.29

Paris, 20 octobre 2021

Page : 1/2

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE  
N° 21.10.29**

Paris, 20 octobre 2021

Page : 2/2

**Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

- Assurer un **service de proximité** à chaque artisan, au plus près de son lieu d'activité, par l'intermédiaire de la Chambre de niveau départemental et des commissions territoriales de proximité ;
- Garantir une gestion performante des Centres de formation d'apprentis -CFA afin qu'ils répondent efficacement aux **besoins en compétences des entreprises artisanales** ;
- Mener une politique active de développement des activités artisanales dans le **centre des villes et des villages** ;
- Placer au cœur de notre action la **simplification des formalités administratives**, notamment en défendant le principe d'une déclaration unique et simplifiée pour toutes les administrations ;
- Renforcer l'**accompagnement des artisans**, des porteurs de projet et des créateurs-repreneurs d'entreprise artisanale ;
- Défendre auprès des collectivités territoriales un **aménagement commercial et urbain adapté à l'activité des artisans** et qui ne fasse pas obstacle à leurs déplacements (restrictions de trafic et zones à faible émission -ZFE-) ;
- Mutualiser les moyens des CMA pour optimiser le service aux artisans ; **s'opposer à la fusion des CMA et des CCI** pour continuer à défendre les besoins spécifiques des entreprises artisanales.